ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Concours

Question écrite n° 46080

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la reforme de l'Etat et de la decentralisation sur la centralisation geographique des concours administratifs de la fonction publique. En effet, en depit des efforts de certaines administrations centrales, la majorite des concours sont organises a Paris ou en region parisienne. Or, cette situation est fortement prejudiciable aux postulants domicilies en province. Elle conduit a une elimination prealable des personnes qui ne peuvent supporter la charge financiere des frais de transports. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui indiquer quels sont les moyens que le ministre envisage de mettre en oeuvre pour remedier a cette situation discriminatoire.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la politique de reforme de l'Etat, l'un des objectifs en matiere de gestion des ressources humaines est de parvenir a une deconcentration des concours organises pour le recrutement des personnels administratifs de categorie B et C. Concretement, la deconcentration des concours consiste a substituer a un seul concours, organise au niveau national et destine a pourvoir des postes sur tout le territoire, plusieurs concours organises dans chacune des circonscriptions ou des postes sont a pourvoir, par l'autorite locale qui a recu delegation de pouvoir a cet effet : les candidats passent donc l'ensemble des epreuves sur place, ce qui est de nature a remedier au probleme des frais de deplacement evoque par l'honorable parlementaire. Depuis plusieurs annees deja, certaines administrations se sont efforcees d'organiser les concours de recrutement de maniere deconcentree, en multipliant des centres d'examen sur le territoire. C'est notamment le cas des ministeres de l'education nationale et de l'interieur qui ont mis au point une ingenierie des concours organises au niveau de l'academie ou de la prefecture pour les emplois de categorie B et C de la filiere administrative generale. Les ministeres de l'equipement et de la defense organisent egalement les epreuves de certains concours par circonscription territoriale. Toutefois, cette methode genere des couts exorbitants si l'on s'en tient au cadre ministeriel, puisque le nombre d'emplois a pourvoir, pour une administration donnee, est generalement insuffisant pour justifier la multiplication des centres d'examen. C'est pourquoi il a paru indispensable de progresser en organisant des concours de recrutement communs a plusieurs administrations aux niveaux deconcentres pour les corps de categorie B et C de la filiere administrative generale. La mise en oeuvre de ce projet suppose notamment une harmonisation des calendriers de recrutement des administrations et une meilleure gestion previsionnelle des emplois. Un groupe de travail reunissant les responsables des concours des administrations procede a l'expertise de l'ensemble des questions soulevees par ce projet de rationalisation et de deconcentration des procedures de recrutement. Un schema d'evolution sur le moyen terme a ete etabli. Il permettra d'organiser, aux niveaux rectoral ou prefectoral, la majorite des recrutements de la filiere administrative generale de categorie B et C. Enfin, et pour l'ensemble des concours de categorie B et C, une attention toute particuliere est apportee a la simplification, voire meme la reduction du nombre des epreuves afin de limiter la duree globale des epreuves et, partant, se deplacer vers les centres d'examen.

Données clés

Auteur : M. Mariani Thierry
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 46080
Rubrique : Fonctionnaires et agents publics
Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation
Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 décembre 1996, page 6413
Réponse publiée le : 3 février 1997, page 543